

Les industries agroalimentaires en Maine-et-Loire : une production diversifiée

Fin 2018, les industries agroalimentaires emploient plus de 12 500 salariés en Maine-et-Loire, soit 23 % de l'emploi industriel du département. Cette proportion de l'agroalimentaire dans l'emploi industriel place le département à peu près au même niveau que la région (25 %).

Hors artisanat commercial, fin 2018, le secteur agroalimentaire du Maine-et-Loire compte plus de 10 200 salariés et 170 établissements employeurs. Le département se situe ainsi au neuvième rang français en matière d'effectifs salariés et au vingt-cinquième pour le nombre d'établissements.

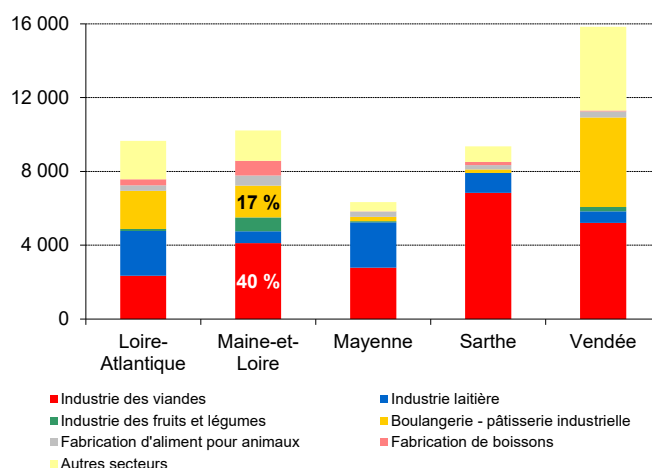
Trois secteurs rassemblent sept salariés sur dix :

- **l'industrie des viandes** : 40 % des salariés : 26 % dans la transformation de viande de boucherie, 6 % dans la transformation de viande de volaille et 8 % dans la préparation industrielle de produits à base de viande ;
- **la boulangerie-pâtisserie industrielle** : 17 % des salariés, aux deux tiers dans la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche ;
- **les autres produits alimentaires** : 13 % des salariés.

L'industrie agroalimentaire en Maine-et-Loire est plus variée que dans les autres départements, notamment du fait de la diversité de ses productions. Outre les trois secteurs principaux ci-dessus, deux autres secteurs sont

particulièrement représentés : la fabrication de boissons (8 % des salariés contre 3 % pour la région) et l'industrie des fruits et légumes (7 % contre 2 % pour la région). Enfin, la fabrication d'aliments pour animaux concerne 5 % des salariés, deux points de plus qu'au niveau régional.

Graphique 1 : 10 200 emplois salariés dans les industries agroalimentaires du Maine-et-Loire



Source : INSEE - FLORES 2018

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Tableau 1 : répartition des établissements selon le nombre de salariés

Tranche d'effectifs salariés en ETP	Nombre d'établissements		Effectif salarié fin 2018	
	Nombre	%	Nombre	%
500 salariés et plus	2	1 %	1 803	18 %
250 à 499 salariés	7	4 %	2 723	27 %
200 à 249 salariés	3	2 %	727	7 %
100 à 199 salariés	12	7 %	1 712	17 %
50 à 99 salariés	18	10 %	1 361	13 %
20 à 49 salariés	38	22 %	1 331	13 %
10 à 19 salariés	15	9 %	234	2 %
Moins de 10 salariés	77	45 %	324	3 %
Ensemble	172	100 %	10 215	100 %

Lecture : dans les IAA du Maine-et-Loire, les 12 établissements d'au moins 200 ETP salariés représentent 7 % des établissements et concentrent plus de la moitié des effectifs salariés. Près d'un établissement employeur sur deux a moins de 10 salariés.

Source : INSEE - FLORES 2018

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Tableau 2 : répartition de l'emploi dans les différents secteurs agroalimentaires

	Nombre d'établissements	Effectif salarié fin 2018
Industrie des viandes	32	4 113
Industrie du poisson	4	86
Industrie des fruits et légumes	15	738
Industrie des corps gras	6	63
Industrie laitière	12	650
Travail des grains	5	116
Boulangerie-pâtisserie -pâtes	15	1 732
Autres produits alimentaires	37	1 370
Aliments pour animaux	14	544
Boissons	32	803
Ensemble	172	10 215

Source : INSEE - FLORES 2018

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Les 20 plus grands établissements agroalimentaires du Maine-et-Loire (ci-dessous) rassemblent 64 % des effectifs salariés fin 2018, proportion similaire à la moyenne régionale (65 %). Situés à Verrières-en-Anjou, les établissements Euroviande Service et Techni Desoss, filiales du groupe EVS, interviennent en tant que prestataires de service et fournisseurs de main d'œuvre dans les industries de la filière viande (désossage, parage, piéçage et conditionnement).

Tableau 3 : les vingt plus importants établissements agroalimentaires du département selon l'effectif salarié

Raison sociale	Secteur d'activité	Commune d'implantation	Tranche d'effectifs salariés
CHARAL	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Cholet	1000 à 1499 salariés
SA LA TOQUE ANGEVINE	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Segré-en-Anjou Bleu	500 à 749 salariés
ELIVIA	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Le Lion-d'Angers	250 à 499 salariés
SAS GUILLET	Transformation et conservation de la viande de volaille	Morannes sur Sarthe-Daumeray	250 à 499 salariés
BRIOCHE PASQUIER CERQUEUX	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Les Cerqueux	250 à 499 salariés
EUROVIANDE SERVICE	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Verrières-en-Anjou	250 à 499 salariés
PÂTISSERIE PASQUIER CERQUEUX	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Les Cerqueux	250 à 499 salariés
TECHNI DESOSS	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Verrières-en-Anjou	250 à 499 salariés
ETABLISSEMENTS L. TESSIER	Fabrication de fromage	Cornillé-les-Caves	250 à 499 salariés
GRAND SALOIR SAINT-NICOLAS	Préparation industrielle de produits à base de viande	Mauges-sur-Loire	250 à 499 salariés
COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS	Transformation et conservation de légumes	Doué-en-Anjou	200 à 249 salariés
BISCOTTE PASQUIER	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Brissac Loire Aubance	200 à 249 salariés
BISCUITS SAINT GEORGES	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Chemillé-en-Anjou	200 à 249 salariés
ELIVIA	Préparation industrielle de produits à base de viande	Verrières-en-Anjou	200 à 249 salariés
DENKAVIT FRANCE	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Montreuil-Bellay	150 à 199 salariés
FRANCE CHAMPIGNON	Transformation et conservation de légumes	Doué-en-Anjou	150 à 199 salariés
IGRECA	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Seiches-sur-le-Loir	100 à 149 salariés
COINTREAU	Production de boissons alcooliques distillées	Saint-Barthélemy-d'Anjou	100 à 149 salariés
L'ABEILLE	Production de boissons rafraîchissantes	Cholet	100 à 149 salariés
MARIE SURGELES	Fabrication de plats préparés	Chacé	100 à 149 salariés

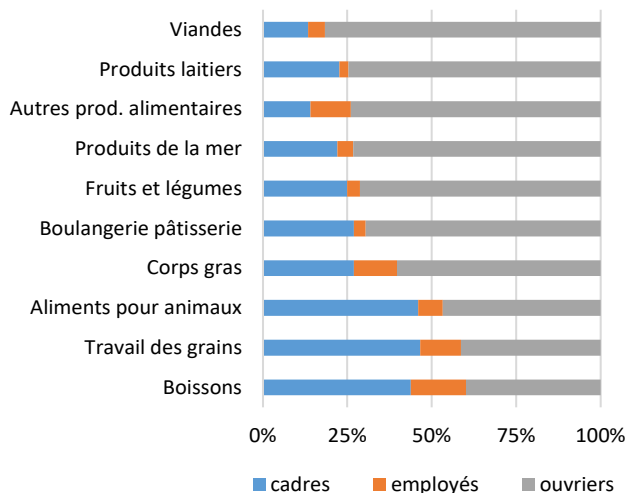
Source : FLORES 2018 - Fichier du TOP 20 (établissements employeurs de plus de 20 salariés) du Maine-et-Loire

Forte proportion d'ouvriers dans l'industrie des viandes

Dans les établissements agroalimentaires du Maine-et-Loire, on compte 72 % d'ouvriers, 7 % d'employés et 22 % de cadres. La proportion d'ouvriers dépasse 80 % dans les trois secteurs de l'industrie des viandes (viande de boucherie, viande de volailles et produits à base de viande) et 75 % dans l'industrie laitière (fromages). Les cadres sont plus représentés dans la fabrication de boissons, d'aliments pour animaux de ferme et le travail des grains.

Les femmes occupent 40 % des emplois agroalimentaires du département, proportion similaire à la moyenne régionale. Elles sont peu présentes dans la fabrication d'aliments pour animaux de ferme, l'industrie laitière et la transformation de viande de boucherie. A l'opposé, elles sont majoritaires dans la transformation de la viande de volaille, la fabrication industrielle de biscuits et biscottes ainsi que celle de cacao, chocolat et produits de confiserie.

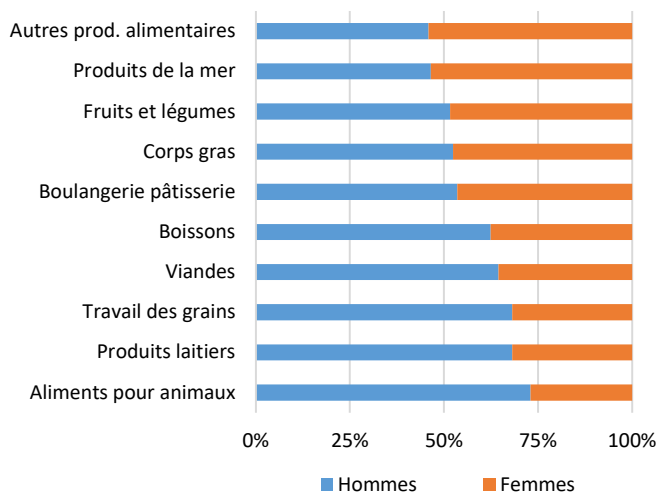
Graphique 2 : des ouvriers très représentés dans l'industrie des viandes



Source : INSEE – FLORES 2018

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Graphique 3 : des femmes plus présentes dans les secteurs des autres produits alimentaires



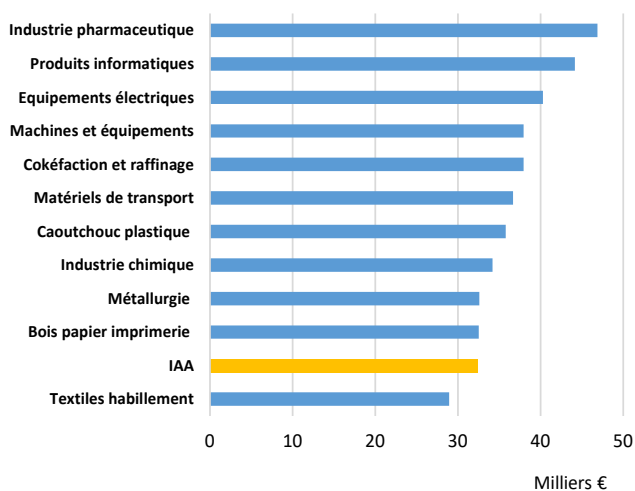
Source : INSEE – FLORES 2018

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

Les IAA moins rémunératrices que les autres secteurs industriels

Au sein des différentes industries manufacturières du Maine-et-Loire, la rémunération moyenne (*) dans les IAA est parmi les plus faibles ; elle s'élève à 32 400 € par an en 2018 (hors artisanat commercial). Au sein de l'agroalimentaire, la rémunération moyenne est la moins forte dans la fabrication de chocolat et de produits de confiserie et la plus élevée dans la production de boissons alcooliques distillées.

Graphique 4 : faible rémunération dans les IAA

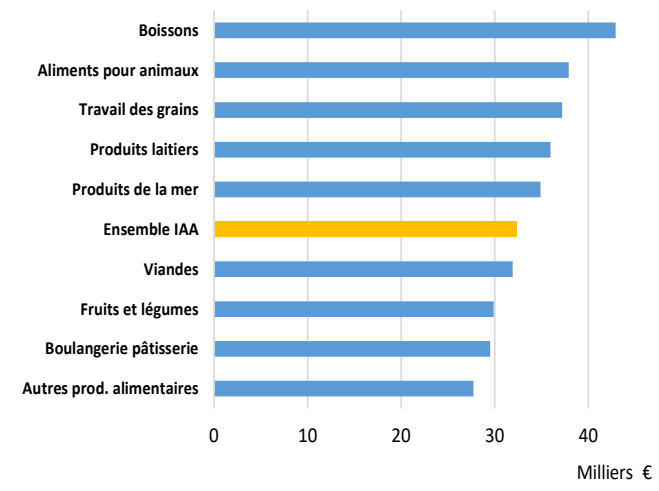


Source : INSEE – FLORES 2018

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

(*) rémunération moyenne : salaires et primes annuels par salarié en équivalent temps plein

Graphique 5 : l'industrie des boissons rémunère le mieux



Source : INSEE – FLORES 2018

Champ : établissements agroalimentaires employeurs du Maine-et-Loire, hors artisanat commercial

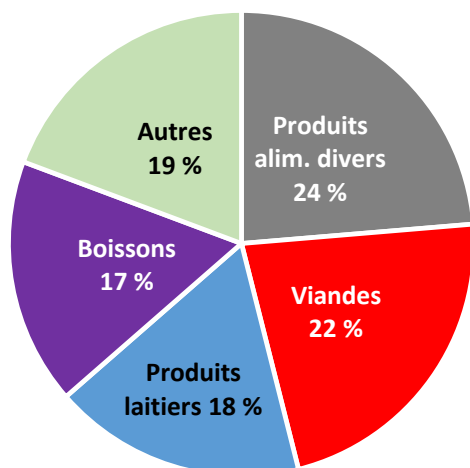
(*) rémunération moyenne : salaires et primes annuels par salarié en équivalent temps plein

Commerce extérieur

En 2020, tous produits confondus, le montant des exportations du Maine-et-Loire s'élève à 4 240 M€ (un quart du montant des exportations de la région). Les exportations des produits des industries agroalimentaires atteignent 560 M€ et représentent ainsi 13 % des montants exportés (trois points de moins que pour la région). De son côté, le montant des importations des industries agroalimentaires est de 382 M€. Le solde commercial agroalimentaire du Maine-et-Loire est ainsi positif en 2020.

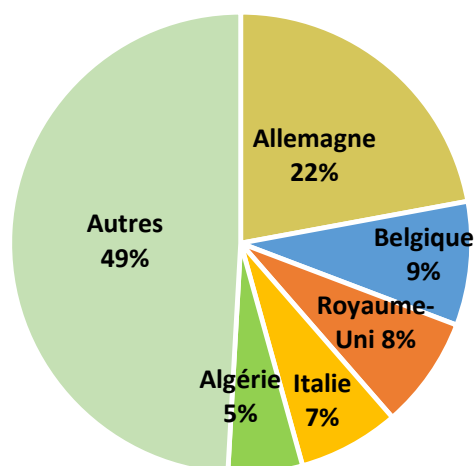
Au sein de l'agroalimentaire, quatre secteurs concentrent 80 % des montants export : les produits alimentaires divers qui, avec un montant de 132 M€, se placent au neuvième rang dans la hiérarchie des produits exportés, puis le secteur des viandes (125 M€, au 11ème rang) ; viennent ensuite les produits laitiers et les boissons. L'Allemagne concentre un cinquième des montants agroalimentaires exportés.

Graphique 6 : principaux produits exportés



Source : douanes, résultats 2020

Graphique 7 : principaux pays à l'export



Source : douanes, résultats 2020

Le commerce de gros de produits agricoles et alimentaires

Les entreprises du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires ont souvent une activité industrielle conséquente et sont davantage liées à l'amont de la filière qu'à la grande distribution.

Fin 2018, le Maine-et-Loire compte 310 établissements employeurs dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, qui mobilisent 3 400 salariés. Près de neuf établissements sur dix ont moins de vingt salariés. Les cinq établissements de plus de 100 salariés concentrent le quart des effectifs : les deux établissements de la coopérative agricole Terrena à Angers et à Beaufort-en-Anjou, Carrefour Supply Chain (plate-forme de distribution) à Cholet, les Vergers d'Anjou à Verrières-en-Anjou et Fuseau (fourniture de matières premières auprès de la boulangerie pâtisserie artisanale, des restaurants et les collectivités) à Beaucozé.

L'artisanat commercial

L'artisanat commercial concerne quatre secteurs qui n'ont pas de caractère industriel affirmé et relèvent plus d'une logique commerciale : la charcuterie (1013B), la cuisson de produits de boulangerie (1071B), la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (1071C) et la pâtisserie (1071D).

En 2018, en Maine-et-Loire, l'artisanat commercial mobilise 2 300 salariés dans 480 établissements employeurs, soit un niveau équivalent à près d'un quart de l'effectif salarié de l'industrie agroalimentaire départementale stricto sensu. Chaque établissement emploie en moyenne cinq salariés. Comme dans les autres départements de la région, la boulangerie-pâtisserie artisanale (1071C : fabrication à caractère artisanal associée à la vente au détail de pains, de viennoiseries, de pâtisseries fraîches, de gaufres et crêpes) rassemble l'essentiel des effectifs salariés de l'artisanat commercial (86 %). Sur les dix-huit établissements de boulangerie-pâtisserie artisanale d'au moins quinze salariés, onze sont situés à Angers ou à Cholet.

Source et définitions

La source administrative FLORES (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié), gérée par l'Insee, a remplacé CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif). Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Elle couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire ayant eu au moins un salarié pendant l'année. Les effectifs sont présentés en fin d'année et en équivalent temps plein. La rémunération représente le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement. Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice. La localisation géographique des établissements est fournie jusqu'à la commune. L'activité de l'établissement est connue jusqu'à l'apet (NAF 732).